

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de La Longeville, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 11/09/2017

Excusé : M. Gérard CHEVENEMENT

Secrétaire de séance : Mme. VERNET Nathalie

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des Résultats de l'enquête sur les besoins en accueil collectif pour les 0-11 ans.
2. Comparatif entre les offres Antargaz et Primagaz pour le gaz de l'Ecole et du Gymnase.
3. Chaudière de l'Eglise : remboursement GROUPAMA et remise aux normes. Possibilités de remplacement du chauffage.
4. Point Financier Travaux Abbaye.
5. Révision des horaires et payes des Accompagnatrices de Bus suite au retour à la semaine de 4 jours.
6. Questions diverses

1. Présentation des résultats de l'Enquête sur les besoins en accueil collectif pour les 0-11 ans

La remarque est unanime : au vu du nombre d'enquêtes rendues (35 sur 163) :

- Soit les parents ne sont pas tant intéressés que cela par les problèmes de garde collective,
- Soit ceux qui réclament à l'oral ne répondent pas,
- Soit ceux qui réclament à l'oral ne sont finalement pas si nombreux.

Pour la CAF, le fait qu'il n'y ait eu que 35 réponses n'est pas signe d'un manque d'intérêt. Pour eux ce nombre est déjà important. Et la mise en place d'un projet fera appel d'air pour des familles ne s'étant pas manifestées.

Le principal problème du Syndicat pour créer un Périscolaire est le foncier. En effet, il est nécessaire de trouver un lieu ayant une grande capacité d'accueil.

Pour la CAF, il sera nécessaire de commencer petit avec moins de 10 enfants et de voir au fil du temps comment se créer l'appel d'air. La capacité du lieu doit pouvoir doubler en une ou deux années. ;

Or les locaux proposés ne sont pas adaptés :

- Le local au-dessus de la Mairie de Ville-du-Pont est trop petit (confirmé par la CAF).
- La Maison ancienne ferme en face de l'Ecole à La Longeville est en héritage indivis pour le moment et le projet est au point mort. Si les propriétaires souhaitent vendre, la commune de La Longeville pourrait préempter mais la question ne se pose pas pour le moment.

Dernière solution à étudier : le terrain des Isabey, derrière la petite Ecole. Mais il est en forte pente et le terrassement coûtera probablement très cher et le bâtiment sera en étage.

Un projet de micro-crèche est proposé par Mme Laloy et Mlle Dornier sur le territoire. Mme Laloy a contacté La Longeville et Ville-du-Pont. Elle est intéressée par le local de Ville-du-Pont. La PMI dit également que le local est adapté pour une micro-crèche. Elle souhaite diffuser une enquête à l'Ecole. Il est décidé qu'elle pourra diffuser son enquête quelques temps après que le Syndicat ait diffusé ses conclusions aux habitants.

Il est nécessaire que les élus du Syndicat diffusent leurs conclusions sur cette enquête auprès de la population. C'est la diffusion en boîtes aux lettres qui est choisie.

Cette conclusion doit reprendre :

- Le peu d'enquêtes rendues par rapport aux sollicitations orales,
- La crainte de perdre le transport scolaire suite à la mise en place d'un Périscolaire, surtout depuis que la compétence est passée à la Région.
- Le fait que le Syndicat et les communes n'ont aucun local adapté, ni même de foncier aux abords de l'Ecole.
- Le fait que le local situé au-dessus de la Mairie de Ville-du-Pont est plus adapté pour une micro-crèche.
- Le fait que les gens veulent bien des structures mais à moindre coût.
- Les 2 principales tendances révélées : les besoins en garde de 3-11 ans le midi et le soir et les besoins en garde pour les 0-3 ans tout au long de la semaine.
- Sachant qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et au vu du pb du foncier, le Syndicat se concentre sur la création d'une micro-crèche.
- L'enquête complète sera consultable sur demande dans les Mairies et au Syndicat. Pas de diffusion au grand public.

2. Comparatif Antargaz/Primagaz-Chaudière gaz de l'école intercommunale

Les 2 offres sont présentées. Au final elles sont assez semblables. Les économies ne se feront donc pas sur la négociation d'un prix du gaz mais plus sûrement sur un changement de chaudière. Le système des CEE pourrait alléger les coûts de l'investissement. Le Pays du Haut-Doubs a été labellisé pour les demandes de CEE, ils se chargent des papiers, le Syndicat pourrait se charger du projet.

A l'unanimité, il est décidé de rester chez Antargaz et de signer leur proposition de contrat à 895€HT sur 3 ans. – délibération n°1

3. Sinistre de la Chaudière de l'Eglise

Suite au sinistre du 14/04/2017, Groupama a mandaté plusieurs experts qui ont rendu leurs conclusions.

Un premier versement de 8819€ pour dommages aux biens a été versé, il est accepté à l'unanimité – délibération n°2.

Un second versement de 14551€ peut être fait si le Syndicat met le local en conformité électrique et fait intervenir une entreprise pour le déblai et la démolition de l'ancienne chaudière. Ces dernières opérations sont prises en charge par GROUPAMA à hauteur de 10%.

Il est donc décidé de faire la mise en conformité électrique du local. Un devis de FUTURAELEC est présenté pour un montant de 1929.71€ TTC (hors frais de cabinet de contrôle) et accepté.

Les travaux doivent être très rapidement fait car sans cette mise en conformité électrique, la maintenance de la seconde chaudière est impossible et un mariage a lieu le 14 octobre.

Le clergé et les Amis de l'Abbaye ont été informés que l'Eglise ne serait pas chauffée cet hiver. 2 possibilités s'ouvrent pour remplacer l'ancienne chaudière : soit remplacer à l'identique (60000€ de chaudière + travaux gros œuvre), soit étudier la possibilité de mettre un système de tapis chauffant. Dans tous les cas, les frais de fonctionnement du chauffage devront être à la charge de la Paroisse. Trois courriers (décembre 2016, mars 2017 et septembre 2017) ont été rédigés à l'intention de l'Archevêché pour entamer une réflexion financière sur la gestion

des frais de fonctionnement de l'Eglise Abbatiale, toujours copie de l'Abbé Ruffiot et de la Paroisse, sans aucun retour à ce jour.

Il est décidé qu'une étude financière doit être lancée sur le remplacement de cette chaudière.

4. Point financier Abbaye

Une réunion organisée par la Communauté de Communes a eu lieu le 20 septembre. Etaient présents autour de la table la Région, le Département et le Comité Départemental du Tourisme. Suite à cette réunion la Région a décidé de prendre en charge 100 000€ (50 000€ par an sur 2 ans) et le Département entre 70 et 100 000€.

Le tableau financier du Budget Prévisionnel est mis à jour et joint à ce Compte-rendu.

Le problème du financement de la TVA revient au Syndicat du Pays de Montbenoît. Un prêt relais sera probablement fait sur au moins 4 ans, puisque la FCTVA n'est remboursée que 2 ans après la fin officielle du projet soit 2021 dans notre cas. La Caisse des Dépôts et des Consignations ne finance plus les prêts relais de FCTVA.

5. Révision des horaires et payes des accompagnatrices de bus suite au retour à la semaine de 4 jours.

Le Président informe les élus du Syndicat que suite au retour à la semaine de 4 jours, les accompagnatrices de bus ne travaillent plus le mercredi matin. Il informe que ce changement de situation contient plusieurs problématiques :

- Si on prend les horaires de bus faits par Montjura Autocar, de grosses différences apparaissent entre les horaires réellement travaillés et les horaires payés (en moyenne 20%).
- Comme les accompagnatrices de bus scolaires sont titulaires, leurs payes ne peuvent être revues que de maximum 10% à la baisse.
- Les salaires étant tous petits (de 500€ à 200€ par mois), une perte même de 10% représente une somme importante proportionnellement au salaire. Le risque du désintéressement des accompagnatrices de bus pour un emploi contraignant et fort peu payé est assez important.
- Les horaires risquent encore de changer lorsque la route de La Longeville (Bassignet) sera réouverte au bus.

A l'unanimité il est décidé que les salaires ne seront pas baissés. En contrepartie de cette non-baisse de salaire, les accompagnatrices de bus devront s'investir dans l'Ecole à raison d'une demie journée de travail par an. Cette demi-journée de travail sera programmée avec les ATSEM et la femme de ménage et un planning sera édité. Elles seront informées de cette décision lorsque le planning sera fixé.

6. Questions diverses

- **Cimetière**

La secrétaire informe qu'il ne reste plus que 1 caveau 4 places et 1 caveau 2 places à vendre sur le cimetière. Il faudra peut-être relancer une campagne de travaux à l'été 2018, en espérant que les caveaux disponibles suffiront à l'hiver.

Depuis de nombreuses années, 3 plaques de marbre sont posées contre le mur intérieur du cimetière. Après plusieurs demandes verbales et écrites, les Pompes Funèbres Bidal ont été mises en demeure de retirer leur déchets.

La séance est levée à 23h00

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT